



« Conserver la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais »

Lettre de l'association, n°9, juin 2016



Photo Michel Dehaye michel.dehaye@vuedoiseau.com

Chers membres de l'association,

Peu d'activités dans la chapelle en cet hiver mais par contre le travail de préparation des travaux est intense et je voudrai vous en tenir informés. Vous trouverez plus loin le cheminement administratif de notre projet. Nous sommes en attente de l'Autorisation de Travaux sur Monument Historique (ATMH). Lorsque celle-ci nous sera donnée, une étape sera franchie!

L'Association intervient comme "aiguillon" pour faire avancer le projet mais le travail réel est effectué par toute l'équipe de la Mairie dont notre Maire Madame Ridel assistée de Madame Levêque, l'architecte en chef des Monuments Historiques Monsieur Maffre et le représentant de la DRAC Monsieur Tiercelin qui nous assiste pour faire progresser le dossier. Je tiens ici à tous les remercier au nom de l'Association pour leur efficacité.

L'espoir de voir commencer les travaux en septembre prochain tient toujours, d'ici là je vous souhaite un bel été!

J.E. Devos
Président

Association Loi 1901

Siège social : c/o Jacques Devos Ferme de Bonneval, Saint-Crespin 14270 Le Mesnil-Mauger

Adresse administrative : 27 rue Merlin de Thionville, 92150 Suresnes

<http://chapellesaintemarieauxanglais.fr> ccsma@orange.fr Tél : 01 45 06 15 66

Un peu d'histoire : un classement à rebondissements!

Rappelons l'histoire assez rare du classement, puis de son annulation puis du reclassement de Sainte-Marie-aux-Anglais sur la liste des Monuments Historiques (MH). En 1840 est créée la première liste des Monuments Historiques comprenant 1082 édifices tous datant de la préhistoire ou du moyen-âge. Prosper Mérimée visite la chapelle en 1844 et n'en fait pas un rapport très élogieux. Toutefois Sainte-Marie aux Anglais est classée Monument Historique une première fois en 1850. Malgré son état à l'abandon, aucun crédit pour sa conservation n'est accordé. Il faut dire que bien des monuments qui font maintenant notre fierté menaçaient de ruine à cette époque!

La commune de Sainte-Marie-aux-Anglais n'apprécie pas d'avoir une "ruine" sur son territoire, elle n'est sans doute pas étrangère au déclassement de la chapelle en 1880. La commune avait alors les mains libres pour la vendre comme réserve de pierres à récupérer. Le miracle s'accomplit, des voix parlent pour s'y opposer et la chapelle est de nouveau classée Monument Historique le 19 novembre 1910. Le sauvetage de l'édifice va commencer!

Les étapes administratives d'un projet de restauration

Les procédures devant conduire à la restauration des MH ont connu bien des changements dans le temps. Rappelons que l'on distingue les édifices inscrits qui relèvent des régions et les édifices classés qui relèvent de l'Etat. Pour les édifices classés une nouvelle procédure a été définie par un décret 2009-749 du 22 juin 2009. Il impose le recours à un Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) pour les travaux de "restauration, de réparation et de modification" des monuments classés. Surtout, sauf pour l'Etat bien sûr, il transfère le coût de cet architecte sur le maître d'ouvrage à savoir un département, une commune ou une personne privée, alors qu'avant cet architecte était payé par l'Etat.

Il définit les différentes phases permettant d'obtenir une autorisation de travaux et les accords qu'il est nécessaire d'obtenir (donnés en jaune ci-dessous). Voici donc notre parcours:

(Rappel: maître d'œuvre: Mr Maffre ACMH, maître d'ouvrage: la Mairie)

Sélection d'un ACMH qui doit être agréé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

DIAGNOSTIC
Par l'ACMH retenu

Accord sur le diagnostic de la Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC et du maître d'ouvrage

Appel d'offres pour un maître d'œuvre chargé de la définition du projet, de la préparation des dossiers des entreprises puis du suivi du chantier.

Sélection par le maître d'ouvrage

La DRAC propose d'accompagner la Mairie dans la préparation du dossier.
Signature d'un contrat d'assistance entre DRAC et maîtrise d'ouvrage.

AVANT PROJET SIMPLIFIE (APS)
pour mémoire car pour nous ce fut le diagnostic.

AVANT PROJET DEFINITIF (APD)
Accord de la DRAC et du maître d'ouvrage

Simultanément:

Dépôt d'une demande d'Autorisation de
Travaux sur Monument Historique (ATMH)

Préparation des Dossiers de Consultation
des Entreprises (DCE) par le maître d'œuvre.

Passage successif du dossier à:

L'Union Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine

Choix par le maître d'ouvrage d'un Coordinateur
Sécurité Protection Santé (CSPS).

Les Monuments de France

Le service d'urbanisme de la Mairie

Synthèse par la DRAC

ATMH donnée par la DRAC

Publication dans des journaux d'annonces légales par la Mairie
de l'appel d'offre aux entreprises pour la restauration de la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais.
Les DCE sont consultables sur un site internet.

Choix des entreprises retenues par le maître d'ouvrage sur les conseils du maître d'œuvre.

NOTIFICATION DES MARCHES AUX ENTREPRISES RETENUES

1ère TRANCHE DES TRAVAUX : TRANCHE FERME

2^{ème} TRANCHE DES TRAVAUX: TRANCHE CONDITIONNELLE

Actuellement nous respectons le calendrier établi en novembre dernier. La demande d'ATMH a été déposée. Les DCE sont en cours de rédaction. A la réception de l'ATMH la Mairie devrait recevoir une première partie des financements accordés par la DRAC, le Conseil Départemental, la French Heritage Society. Ce qui permettra de rembourser la Mairie des frais d'architecte facturés et qu'elle a réglés.

Si nous recevons l'ATMH début juin, les marchés pourraient être notifiés courant juillet pour un début des travaux en septembre. Ces travaux comprennent une tranche ferme (Chœur, pignon ouest) dont la durée est d'environ 3 mois et une tranche conditionnelle (nef, clocher) dont la durée a été évaluée à 7 mois. Dans l'idéal la deuxième tranche sera entreprise dans la foulée de la première.

L'idée de refaire le dallage de la chapelle a été abandonnée. Il aurait fallu procéder à des fouilles archéologiques préalables et une quelconque découverte aurait bloqué le chantier pour une durée indéterminée. Cette phase pourra être reprise à la fin des travaux engagés actuellement.

ELECTRICITE DANS LA CHAPELLE

Bonne nouvelle! A la suite d'une première tentative infructueuse de l'Association auprès de ERDF, la Commune a reconduit la demande avec succès. Un câble a été passé sous la route et un coffret électrique a été installé dans la haie entourant la chapelle. Il permettra de disposer de courant électrique pour les travaux puis pour nos futures manifestations.

Par la suite nous pourrons réaliser une électrification de l'intérieur de la chapelle après obtention d'un certificat de conformité aux normes.

EVOLUTIONS DE LA COMMUNE DU MESNIL-MAUGER

(Information destinée aux non-résidents dans la commune...)

La commune du Mesnil-Mauger était jusqu'à présent membre d'une intercommunalité dite "du Pays-d'Auge" comptant environ 12 000 habitants. Une loi récente a porté à 15 000 le nombre minimum d'habitants pouvant être regroupés en intercommunalité. Une extension de l'unité actuelle n'étant pas possible, il a été décidé de former une nouvelle commune "Mézidon Pays d'Auge " qui regroupera presque toutes les communes de l'ancienne intercommunalité. La commune du Mesnil-Mauger va donc disparaître en tant qu'unité administrative et ceci au 1^{er} janvier 2017.

Le nouveau propriétaire de la chapelle sera donc la commune de Mézidon Pays d'Auge représentée par son Maire. Ceci ne modifie pas les projets lancés pour les deux années à venir: la conservation des structures de la chapelle. Pour les années suivantes nous aurons peut-être des changements dans nos relations avec la commune, propriétaire de la chapelle, dans la mesure où celle-ci, beaucoup plus importante, va peut-être étoffer son département culturel, voire créer un service de l'entretien du patrimoine avec qui nous aurons à discuter des travaux à venir.

ACTIVITE 2016 - CONFERENCE "PAYS D'ART ET D'HISTOIRE"

Compte-tenu du lancement des travaux de restauration de la chapelle, nous n'avons pas prévu de participer à des événements comme "Pierres en lumière" et "Journées du Patrimoine", les organisateurs de ceux-ci ont été prévenus et l'ont fort bien accepté.

Nous avons été contactés par Madame Bouchinet-Desfrieches animatrice de "Architecture et Patrimoine" qui œuvre à faire connaître le Pays d'Auge à ses habitants et à ses visiteurs. Elle aurait souhaité organiser une rencontre "avant-travaux" et "après-travaux" en présence de l'architecte chargé de cette restauration Monsieur Maffre. La date de cette événement a été fixée au lundi 24 octobre prochain, mais nous ne pouvons pas l'assurer de la présence de l'architecte ni de la possibilité d'accéder au chantier.

Si cette visite ne peut pas se faire d'après l'idée initiale de Madame Bouchinet-Desfrieches, nous lui avons proposé une conférence que l'on pourrait intituler "Sainte-Marie-aux-Anglais conçue à l'écoute du ciel". Monsieur Jean-Louis Le Saux, membre de l'association, est passionné par l'architecture sacrée et le symbolisme qu'elle contient. La chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais, dont le plan n'a pas subi la moindre modification depuis le XII^e, lui a fourni une parfaite occasion de tester si les méthodes que nous croyons avoir retrouvées s'appliquent ici. Nous avons discuté de ses résultats et nous avons également fait ensemble quelques relevés radiesthésiques qui les complètent. Ce sont ces résultats que nous pourrions exposer le 24 octobre en un lieu et à une heure qui sont encore à définir.

SITUATION FINANCIERE

L'opération "renouvellement des cotisations pour 2016" a permis de faire entrer de l'argent dans notre caisse qui contient actuellement un peu plus de 3000 €. Nous allons renouveler cet appel aux cotisations en automne prochain pour 2017. Si vous n'avez pas réglé votre cotisation pour 2016 n'hésitez pas à le faire maintenant!

ASSEMBLEE GENERALE POUR 2016

L'Assemblée Générale de l'association se déroulera le **samedi 15 octobre à 15h00** dans la salle du conseil municipal de la Mairie. A la suite de la partie officielle, Jean-Louis Le Saux et Jacques Devos vous exposerons leur recherche pour retrouver la démarche du Maître d'œuvre qui a dessiné la chapelle. Une convocation vous sera envoyée, si vous ne pouvez pas venir, **pensez à nous envoyer votre pouvoir.**

CONCERT A SAINT-MACLOU

Comme pendant un certain temps nous n'organiserons pas d'évènements à la chapelle du fait des travaux, nous ne pouvons que vous engager à assister à un concert très original de kora avec un jeu poétique, organisé par nos "collègues" de l'Association des Amis de Saint-Maclou, le 27 août prochain à 17h30. L'artiste est présenté dans l'article ci-dessous.

LA LANGUE AU CHAT DE FRANÇOIS FAMPOU

L'art de la devinette

Il nous faisait chanter, nous en étions fort aise. Eh bien, maintenant, il nous fait penser ! Qui est-ce ? *François Fampou le musicien qui taquine désormais une seconde muse, celle de la poésie, une poésie tout en énigmes.*

Percussionniste pendant cinq ans dans l'orchestre d'harmonie de Nantes, musicien intervenant diplômé de l'université de Poitiers, François Fampou partage son art dans toute la région : auprès d'adultes en tant que chef de chœur comme à Saint-Père en Retz ou auprès d'enfants, dans des cours d'éveil en primaire comme à Machecoul .

Ses racines sont au Cameroun où il a vécu 24 ans. Avec ses *Chansons multicolores*, il nous avait déjà fait partager des harmonies de toute la planète. Son chemin de musicien en France l'a conduit à s'interroger sur l'échange entre cultures, au-delà cette fois de la musique. Or, en Afrique, il est un art peu valorisé en Europe : celui de la devinette. Loin d'être puérisse, la devinette transmet une sagesse ancienne et développe l'imaginaire de l'enfant.

Énigmes poétiques

Délaissant provisoirement le djembé pour la plume, François Fampou a donc soigneusement sélectionné ses charades ; leurs images sont universelles, traversant frontières, races et cultures. Présentées sous forme de poèmes et illustrées par Patrice Mazoué, ces devinettes sont autant d'étincelles propres à embraser l'imagination, la pensée et la création, des petits et des plus grands. Extrait en clair-obscur :

Les deux personnages
Qui jouent à cache-cache
L'un poursuivant l'autre
Sans jamais l'attraper.

Qui sont ces joueurs invétérés ? Le jour et la nuit. A vous ensuite de jouer. En introduction, l'auteur propose un mode d'emploi pour bénéficier de tous les atouts de ces 35 billets de mystère et de savoir.

La langue au chat de François Fampou est éditée par Le dé bleu, dans la collection Le farfadet bleu. Le recueil, au prix de 48 F, est disponible notamment au Centre Interculturel de documentation et à la librairie Le monde panafricain à Nantes, ou auprès de l'auteur, au 02 40 58 57 29. ■

